

DECISION N° 85 DU 17 DECEMBRE 2019
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE pour les opérations de validation électronique et de certification du service fait dans l'application informatique financière de l'établissement national des invalides de la marine

LA DIRECTRICE DE L'ETABLISSEMENT NATIONAL DES INVALIDES DE LA MARINE,

Vu le décret n°2010-1009 du 30 août 2010 portant organisation administrative et financière de l'établissement national des invalides de la marine modifié, et notamment son article 7, ensemble les articles 8, 8-1, 8-2, 9, 10 et 12 du décret n° 53-953 du 30 septembre 1953 concernant l'organisation administrative et financière de l'établissement national des invalides de la marine,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique modifié et notamment son article 10,

Vu la décision Enim n°41 du 22 juin 2018 portant organisation de l'établissement national des invalides de la marine, modifiée,

Vu la décision n° 77 du 10 octobre 2019 portant délégation de signature au sein de l'Établissement National des Invalides de la Marine modifiée,

Vu le 2^{ème} protocole d'accord relatif à la dématérialisation des opérations de l'Enim,

DECIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée aux fins de validation dans l'application informatique financière de l'établissement national des invalides de la marine des engagements juridiques et de constatation du service fait, relevant du domaine d'activité et dans la limite des seuils de la délégation générale de signature de leur département, de leur mission ou de leur sous-direction, aux agents désignés ci-après :

1.-Secrétariat général

- Département des achats, des moyens généraux et de l'immobilier :

Dominique VAIN, gestionnaire des déplacements

-Département des ressources humaines :

*Florence GRAFF, chargée de formation

*Sylvie PENON, gestionnaire emploi-compétences et formations,

*Maryline HEQUET, responsable du recrutement de la mobilité et de l'accompagnement des agents,

*Sophie PICARD, gestionnaire médico-sociale

2.-Sous-direction des systèmes d'information

*Lise TANNEAU, assistante administrative

3.-Sous-direction des affaires juridiques :

*Nathalie MILLOT, Chargée des procédures relatives au contentieux général et référente du pôle contentieux général branche prévoyance

*Sabine BONNET, chargée du greffe du pré-contentieux et du contentieux

4.-Mission communication :

*Anne BASTIEN, chargée de communication

*Vincent GUERINEAU, chargé de communication

5.-Service du contrôle médical :

*Pascal DUPONTREUE, technicien

Article 2

Délégation est donnée aux fins de validation dans l'application informatique financière de l'établissement national des invalides de la marine des engagements juridiques, de constatation du service fait, des demandes de paiement, des ordres de recettes et de la certification du service fait, quel que soit le montant, aux agents du département du budget et des finances du secrétariat général, ci-après désignés :

*Mme Soizic ALLARD, assistante financière-exécution budgétaire

*Mme Katia COLLIGNON, assistante financière-exécution budgétaire

*Mme Christelle THEBAUT, assistante financière-exécution budgétaire

Article 3

Le secrétaire général est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée sur le site internet de l'établissement national des invalides de la marine.

SIGNÉ**La directrice de l'Etablissement national des
invalides de la marine****Malika ANGER**